



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 96372

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le prix de rachat, par EDF, de l'électricité produit par méthanisation. Les acteurs de la filière demandent une revalorisation de ce tarif aux fins de permettre le développement de cette filière. Il lui demande de bien vouloir préciser quelles dispositions elle entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

Le Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables, remis à la Commission européenne au mois d'août 2010, retient un objectif de parc installé pour les installations de production d'électricité à partir de biogaz de 625 MW à l'horizon 2020. Source d'énergie renouvelable, la méthanisation est aussi une formidable méthode de traitement des déchets, qu'ils soient des déchets ménagers, des effluents d'élevage ou des boues d'épuration. À l'horizon 2020, elle devrait permettre d'éviter des émissions de dioxyde de carbone jusqu'à 5 millions de tonnes. Le Gouvernement souhaite engager l'accélération des projets afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2020 : d'une part, le biogaz issu de la méthanisation pourra être injecté sur les réseaux de gaz naturel après la parution des textes réglementaires cet été ; d'autre part, le tarif de rachat de l'électricité produite à partir de biogaz sera revalorisé d'ici la fin du mois d'avril. Cette revalorisation correspondra à un soutien d'environ 300 Meuros/an à horizon 2020. Les projets biogaz pourront aussi être soutenus par l'ADEME ou d'autres dispositifs de soutien territoriaux.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96372

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13622

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4268